

AGRI FORMATION 29

24 route de Cuzon Cité de l'Agriculture
29000 QUIMPER
Email: agriformation29@gmail.com
Téléphone : 0298640220



Le statut du fermage : outil de stratégie foncière au service de l'économie de l'exploitation

Vous êtes locataire de votre foncier, ou vous allez devenir propriétaire bailleur de vos terres: connaître le cadre légal du statut du fermage est une condition indispensable pour assurer la pérennité économique de votre exploitation et sa transmission dans de bonnes conditions.

Durée: heures (jours)

Profils des stagiaires

- Exploitant agricole du Finistère
- Responsables des syndicats locaux et cantonaux

Prérequis

- Tous les exploitants agricoles ayant des terres en location ou susceptibles de devenir locataire

Accessibilité et délais d'accès

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre légal du statut du fermage et du bail rural
- Identifier les méthodes d'évaluation du fermage et les obligations de chaque partie dans la transmission du foncier

Contenu de la formation

- Comprendre le cadre légal du statut du fermage et du bail rural
 - Examen détaillé de la législation en matière de bail rural (terres, bâtiments...) : la rédaction du bail rural, la vente du bien loué, le montant du fermage, les cas de résiliation du bail, le congé du propriétaire, les droits et obligations des parties
 - Analyse de situations et cas particuliers, pour lesquels l'absence d'un bail, la présence de clauses illégales, un prix de vente anormal, des comportements irréguliers de fermiers ou de bailleurs, fragilisent l'exploitation
- Identifier les méthodes d'évaluation du fermage et les obligations de chaque partie dans la transmission du foncier
 - Réalisation d'une évaluation chiffrée du montant du fermage en expertisant des parcelles situées sur le lieu de la formation (exploitation du centre de formation de centre de Saint-Ségal).
 - Estimation chiffrée du préjudice lié à un changement de destination (urbanisation) des terres louées ou à une reprise abusive du propriétaire.
 - Méthode d'expertise de la valeur vénale d'un bien.

Organisation de la formation

AGRI FORMATION 29

24 route de Cuzon Cité de l'Agriculture
29000 QUIMPER
Email: agriformation29@gmail.com
Téléphone : 0298640220



Equipe pédagogique

Formateur : Dominique MOLINA, juriste en droit rural à la FDSEA 29

Moyens pédagogiques et techniques

- Synthèses des règles relatives au statut du fermage (PowerPoint).
- Utilisation d'exemples concrets en possession du service juridique en charge de la formation (jurisprudence, exemples de consultations juridiques).
- Présentation de parcelles de l'exploitation du centre de formation de Saint-Ségal et expertise de leur valeur locative et vénale.
- Présentation de cas concrets et d'expertises réalisées par les intervenants.
- Fourniture des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Evaluation individuelle des acquis de formation
- Mises en situation.

Tarif de la formation

Selon statut et prise en charge OPCO :

- Chef exploitation/associé/conjoint collaborateur/aide familiale : 51.00
- Salarié : 240.00
- Autre statut (Installation, demandeur d'emploi..) : 240.00